Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260623-DEL20260623L-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 23 juin 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260623l - Création d'une saison culturelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 23 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 16 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MABIRE Adrien, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL), M. DUPUIS Matthieu (procuration à Sylvain CAMUS), Mme ANTONA (procuration à David LE MANAC'H), M. BOSC Dominique (procuration à Olivier NAULET), M. MARC Hubert (procuration à Morgane GUILLOU).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la culture constitue un levier essentiel de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité du territoire.

Afin de favoriser l'accès de tous les habitants à une offre culturelle de qualité, de renforcer le dynamisme de la commune et de soutenir la création artistique, il est proposé de mettre en place une saison culturelle communale regroupant, sur une période annuelle, différents événements et manifestations artistiques et culturelles.

Monsieur Adrien MABIRE, conseiller délégué « culture », présente le projet de saison culturelle, 9 spectacles qui seront proposés mensuellement d'octobre 2026 à juin 2027, le dimanche après-midi (16h).

Le budget pour l'ensemble de la saison a été fixé à 20 000€ maximum.

La gratuité de ces spectacles permettra un accès pour tous les habitants à cette programmation éclectique.

Une conférence de presse sera organisée début septembre pour présenter le programme de la saison dont la première date est fixée au dimanche 4 octobre au Patio.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission 7 « culture et vie associative » en date du 18 mai 2026,

***

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260623-DEL20260623L-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

APPROUVE la création d'une saison culturelle pour l'année 2026-2027.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

